



BYZANCE LOG

Réf.: AZ/VT - 2023.040

Affaire suivie par Valentin THOMAS

Tél.: 04-77-49-25-23

E-mail: valentin thomas@novim-epl.fr

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfecture du Rhône
18 rue du Bonnel
69419 LYON cedex 03

Saint-Étienne, le 03 octobre 2023,

OBJET: ZAC BONVERT - Mably (42)

Additif au recours gracieux déposé le 29 août 2023 contre la décision n°2023-ARA-KKP-4550 relative au projet de construction d'une plateforme logistique (Byzance Log) sur la ZAC de Bonvert à Mably (42).

Madame la Préfète,

Le 29 août dernier, nous avions conjointement, Roannais Agglomération, le porteur de projet Byzance Log et l'aménageur la SAS BONVERT, déposé un recours gracieux contre la décision de la MRAE cité en objet.

Le 14 septembre 2023, nous avons obtenu une réunion en sous-préfecture de Roanne avec les services de la DREAL et le sous-préfet afin d'obtenir des clarifications sur cette décision de la MRAE et les conclusions hâtives rendues.

Cette réunion, constructive, a permis de mettre en lumière les attendus de vos services afin d'affirmer que tous les enjeux environnementaux avaient bien été intégrés.

Les conclusions de la réunion portaient sur trois points qui font l'objet des documents complémentaires joints à ce présent courrier :

- L'absence d'incidence notable sur les eaux souterraines ou superficielles en phase chantier;
- L'absence d'impact notable du projet sur les milieux naturels et la biodiversité ;
- La bonne prise en compte des zones humides et des mesures associées.

À ce titre, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un dossier complémentaire ainsi que les dossiers de suivi écologique depuis 2013 en annexe 1 et un constat d'huissier en annexe 2 afin de vous permettre une nouvelle considération de ce dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président De Roannais Agglomération

Yves NICOLIN

La Présidentes De la SAS Bonvert

Anne ZORNINGER

Le Président

Jerôme BASSE

Copie pour information:

- Monsieur Hervé GERIN, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Roanne,

- Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet du Département de la Loire,

Société par Actions Simplifiées (S.A.S) au capital de 20 000 € RC Saint-Etienne 520 456 492 - Code APE 4299Z 33 Boulevard Antonio Vivaldi • CS70097 42003 Saint-Etienne Cedex 01 Tél.: 04 77 49 25 49 Fax: 04 77 49 25 48